



SPÉCIAL ECLAIR...

MAIS PAS SEULEMENT !



SNUippFSU 31
52 rue Jacques BABINET Toulouse

1981 : « Donner plus à ceux qui ont moins ».

Réunion
d'Information Syndicale
sur le dispositif ECLAIR
Mercredi 30 novembre, 9 h-12 h
Salle Castelbou,
(voir modalités de participation en page 4)

Il y a 30 ans, c'est en s'appuyant sur cette philosophie que A. Savary créait les ZEP en France. L'objectif était de démocratiser le système éducatif pour que les enfants de milieux populaires, souvent regroupés dans les mêmes zones géographiques, accèdent à la même réussite scolaire que les autres.

La politique d'éducation prioritaire a bien changé depuis. Elle a quasiment disparu des textes officiels depuis la "relance" de 2006 avec la création des RAR, et sur le terrain les moyens se sont concentrés sur les 5% d'établissements classés RAR alors que les difficultés sociales sont de plus en plus fortes.

Désormais, le gouvernement généralise une logique "d'individualisation des parcours" en mettant en avant "l'égalité des chances". Des formules aux apparences généreuses, qui se traduisent dans les faits par des dispositifs s'appuyant sur l'idéologie du "mérite", renvoyant la responsabilité des réussites et des échecs uniquement aux individus et à leurs familles. En 2010, le ministère a mis en place des internats d'excellence réservés à quelques uns, et dans le même temps a réduit considérablement les moyens pour lutter contre la difficulté scolaire.

Alors que les dernières études fondées sur les évaluations internationales PISA montrent que les inégalités sociales et scolaires ne cessent de se creuser en France, le nouveau dispositif ECLAIR n'apporte aucune solution pertinente. Bien au contraire, c'est une véritable remise en cause du service public d'éducation visant à transformer l'école en entreprise.

Ce dispositif annonce la fin des RAR et confirme l'abandon du cadre national de l'éducation prioritaire, les RRS* devenant eux dépendants du bon vouloir des recteurs.

Le SNUipp-FSU porte un tout autre projet pour l'école et la réussite de tous les élèves qui passe par une politique d'éducation prioritaire nationale ambitieuse. Il est à l'initiative avec la FSU d'une pétition unitaire pour exiger l'abandon du label ECLAIR et une relance de l'éducation prioritaire.

*Réseau de Réussite Scolaire (2006)



2011 : Apprendre moins, à ceux qui ont moins...

On est loin du principe de départ de l'Éducation Prioritaire. (donner plus à ceux qui ont moins). Déjà fragilisés et « surghettoisés » par l'assouplissement de la carte scolaire, les établissements rar, voient avec ECLAIR, un rabaissement des exigences avec la prédominance du socle commun comme référence. Les compétences déclinées à longueur de grilles et de tableaux, visent surtout à former de futurs « employables » modèles, avec juste ce qu'il faut de savoir-faire, et surtout bien éduqués pour respecter les normes et les règles, y compris patronales ...

Exit, la mixité sociale, véritable facteur de réussite, car la seule chose qui intéresse ce gouvernement, c'est la promotion d'une « élite vitrine » à travers des dispositifs visant à extraire et récompenser les plus méritants, les « plus excellents »... les autres, ceux qui ne méritent pas, resteront dans leurs quartiers et leurs établissements ghettos.

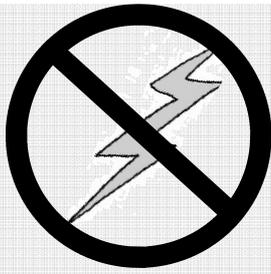
Bien sûr, ils auront droit à quelques innovations obligatoires, histoire d'apaiser le climat et pacifier un milieu qui a tant de raisons d'exploser...

SOMMAIRE

P2: *ECLAIR, MAÎTRE SUPP, REVENDICATIONS*

P3: *ILS ONT DIT...*

P4: *1/2 JOURNÉE, MOTION*



ECLAIR : un passage très clair à une école du tri à gestion libérale

► GENÈSE DU DISPOSITIF

Le label CLAIR voit le jour suite aux états généraux sur la sécurité à l'école d'avril 2010. A la rentrée 2010 il concerne 105 établissements du 2nd degré. Il devient ECLAIR cette rentrée en s'étendant à la quasi totalité des RAR et aux 2186 écoles qui y sont rattachées.

► PRINCIPALES DISPOSITIONS

- Evolution des écoles RAR en écoles du socle commun (renoncement à l'entièreté des programmes et à la poursuite d'études). Parallèlement, « repérage des talents » à envoyer en « internats d'excellence ». La « personnalisation des parcours » complètera le tri dans le 2nd degré.

- Déréglementation du statut d'enseignant : postes fléchés, entretiens professionnels, avantages individuels, flexibilité du temps de service et des missions des personnels... le tout basé sur l'intéressement de l'individu et traduisant une conception réductrice de la qualification nécessaire pour exercer une mission d'enseignement.

- Pilotage du système par de nouveaux contrats d'objectifs établis à partir de « tableaux de bord », de « cibles chiffrées de résultats scolaires attendus » ... et approfondissement de la gestion contractualisée de la répartition des moyens.

► EN RÉSUMÉ

ECLAIR n'est autre que la mise en place d'une école du socle commun réduisant les objectifs de formation aux critères d'employabilité tout en cultivant la performance individuelle dans un cadre de gestion managériale des personnels et de gestion contractualisée des moyens.

Mais ne s'agit-il pas là du visage futur de l'ensemble des établissements ?

Deux liens officiels sur le dispositif éclair...

La circulaire de l'expérimentation : <http://www.education.gouv.fr/cid52643/mene1017616c.html>

Le vademecum : http://media.eduscol.education.fr/file/Innovation_experimentation/71/8/2011_vademecum_eclair_bdef_181718.pdf

Des maîtres supplémentaires? UN PLUS MENACÉ !

Les maîtres supplémentaires ont été depuis la création des ZEP, un des appuis des innovations pédagogiques de l'éducation prioritaire.

L'arrivée des RAR a validé leur présence avec la création des « maîtres référents » du 1er ou du 2nd degré.

Le rapport sur les RAR, sorti début 2011, a confirmé leur valeur ajoutée : « La co-animation portée par ces professeurs apparaît comme une pratique favorisant la réflexion pédagogique et la professionnalité de l'ensemble des enseignants du RAR. Ils contribuent au développement de pratiques mieux outillées et plus réflexives, en particulier en ce qui concerne le suivi individualisé des élèves. » (p. 49)

Le rapport témoigne de l'effet positif sur les acquis des élèves, leur comportement, l'estime de soi, le décrochage, le dynamisme des réseaux et plaide pour une reconnaissance (par l'inspection) de la professionnalité de ces enseignants. Un plébiscite qui n'a pourtant aucun écho dans le vademecum où ces postes ne sont même pas cités.

A l'heure où les fermetures de postes dans le premier degré ont eu pour conséquence la fermeture de nombreux postes supplémentaires dans les RRS, cette absence n'est pas sans inquiéter sur l'avenir de ces maîtres qui ont pourtant fait leur preuve.

NOS REVENDICATIONS

L'Education doit permettre de réduire les inégalités scolaires pour réduire les effets des inégalités sociales.

Pour cela le SNUipp-FSU demande :

● des moyens particuliers

- alléger les effectifs, (20 élèves max. par classe et 15 en PS)
- renforcer les RASED
- développer le travail en équipe et avec les partenaires, avec une nouvelle organisation avec « plus de maîtres que de classes »
- augmenter les décharges de direction

● une classification des établissements

selon des critères équitables et transparents, prenant en compte les territoires (zones urbaines ou rurales), les réseaux et le contexte socio-économique.

● la création de lieux d'écoute et de soins

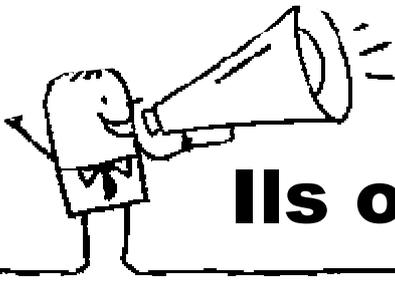
associant médecins, infirmiers et assistants sociaux

● des actions spécifiques de Formation Initiale et continue en lien avec la recherche

● la création de postes d'IPEMF et d'écoles d'applications en Education Prioritaire

● la scolarisation dans de bonnes conditions de tous les enfants de 2 ans dont les familles le demandent

● l'extension du rôle des CLIN et CRI (Centre Ressources Illettrisme)



Ils ont dit...

Daniel Frandji

maître de conférence en sociologie à l'ENS de Lyon

(...) ECLAIR doit se substituer aux RAR et aux RRS- eux-mêmes issus d'une réforme infléchissant les objectifs des ZEP en 2006. On semble sceller la fin des visées d'égalisation et de justice sociale en matière scolaire qui étaient portées, tant bien que mal, par les premières politiques ZEP. Le programme ECLAIR est marqué par son inscription de départ dans la visée de problématiques sécuritaires, là où les ZEP entendaient contribuer à la réalisation d'une société moins inégalitaire. Il va de pair, et fait système, avec d'autres mesures, telle celle des Internats d'excellence qui fonctionnent sur le principe d'exfiltration des élèves de milieux populaires dits méritants, sans oublier la remise en question de la carte scolaire. Il y a là les éléments d'une nouvelle philosophie d'ensemble de la politique scolaire. (...)

Jean-Claude Emin

Ex responsable de la DEPP

On arrive à une période où les évolutions sont nettes, comme en témoignent les nouvelles décisions sur l'évaluation : « on n'est pas loin de revenir à la période où on raisonnait à partir des dons. L'usage irraisonné du mot « talents » dans les textes officiels, le centrage sur les évaluations-bilans en lieu et place des diagnostics, le passage de « l'école pour tous » à « une école pour chacun » sert de fond à une politique individualisante, visant à la fois à exfiltrer les « bons élèves » des zones difficiles et à enfermer les déviants et les pauvres ». Cette politique est de plus en plus « avouée » dans les termes employés: la « lutte contre la violence » remplace la lutte contre l'échec scolaire ou les inégalités, le « hors la classe » remplace le scolaire, la formation disparaît, l'organisation du travail est piétinée...

Luc Cédelle, Journaliste éducation au Monde

« Quand les dispositifs se complexifient, on multiplie les sigles, on supprime les continuités, on pratique la guérilla sémantique pour que personne ne puisse s'y retrouver, on est dans une politique d'obscurcissement de politique éducative. A qui profite le crime ? »

Christian Laval

Co-auteur de « La Nouvelle Ecole Capitaliste »

Dans le discours des institutions internationales et de plus en plus dans celui des responsables nationaux, l'école a pour fonction de produire des ressources humaines ou du «capital humain». L'employabilité est devenue la norme qui organise les mutations de l'école. L'idéologie de la professionnalisation a pénétré l'université et

l'ensemble du système, jusqu'aux premiers niveaux de l'enseignement. Prenons le «socle commun de compétences» [introduit au collège puis en primaire, il liste les aptitudes que l'élève doit acquérir, à côté des connaissances]. Ces compétences ont été fixées par l'OCDE et par la Commission européenne à partir de critères d'employabilité, en fonction de considérations économiques et non pas pédagogiques. On va jusqu'à redéfinir les programmes, l'évaluation, la pédagogie.

Philippe Meirieu

Professeur des Universités en Science de l'Éducation

Quand on lit le vadémécum du programme ECLAIR, on a une impression étrange : certains passages sur la pédagogie différenciée, l'accompagnement des élèves, l'interdisciplinarité, le décroisement, la référence au modèle des Travaux Personnels Encadrés, le rapport de l'innovation avec la formation et la recherche... pourraient presque, à quelques virgules près, être extraits des Cahiers pédagogiques ! Comme si le ministère avait digéré une sorte de « vulgate pédagogique » et se l'était appropriée. C'est un hommage du vice à la vertu qu'il faut apprécier avec l'humour nécessaire ! Mais, ces éléments sont noyés dans un discours « managérial » insupportable qui écrase, en quelque sorte, tout le reste : la réussite des établissements devient, essentiellement, une affaire de « gestion des ressources humaines » et d'évaluation. Le « pilotage par les résultats » semble être la clé de toute réussite. Et les injonctions à prendre des initiatives sont associées à une multitude de contrôles hiérarchiques qui décourageraient les plus hardis des innovateurs ! Le tout dans une langue de bois superbe : il s'agit de travailler à des projets performants, à partir d'une analyse des besoins et des ressources, avec une planification rigoureuse, en mettant en œuvre des partenariats stimulants pour favoriser les interactions dynamiques au sein de collectifs structurés, en veillant à une régulation efficace par une évaluation précise des compétences, etc. Avec, bien sûr, au milieu de tout cela, quelques lapsus significatifs qui permettent de savoir où l'on se trouve : on y parle systématiquement de « mécanismes de l'apprentissage », avec la figure tutélaire de « l'homme-machine » qui se profile à l'horizon. L'élève « machine à apprendre » reste bien le référent théorique fondateur ! (...)

On y va...

Pour les droits syndicaux,
on ne doit pas se priver.



Réunion d'Information Syndicale

« le dispositif ECLAIR »

Mercredi 30 novembre, 9 h-12 h

Salle Castelbou, 22 rue Castelbou (métro Compans-Caffarelli).

Comment faire pour y participer ?

Vous devez remplir le formulaire de demande de « congés, autorisation d'absence » en cochant la rubrique « autres absences ».

Le cadrage est départemental, aucun IEN ne peut s'y opposer. Si vous subissez la moindre pression, contactez nous immédiatement, nous interviendrons.

Une attestation de présence individuelle vous sera remise suite à la réunion qui vaudra donc animation pédagogique.

La demande doit parvenir à l'IEN avant le 23 novembre 2011.

INSPECTION ACADEMIQUE DE HAUTE GARONNE
Division des Personnels Enseignants 1er degré
Bureau DPE 2

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGE

AUTORISATION D'ABSENCE
 AUTRES ABSENCES : NB Page 2 de la circulaire (convocation, mission particulière, heure d'information syndicale...)

Commune : Circonscription :
Nom et adresse de l'école : Maternelle Elémentaire

Nom et Prénom du maître :
Nom de jeune fille :
Qualité : Directeur Chargé d'école Adjoint Autre ZIL ou
Brigade
Période allant du inclus
au
Motif : (joindre lettre et/ou justificatif dans tous les cas)
.....
Destination (en cas de sortie du département ou du territoire)
t.
A le
Signature de l'enseignant

Manière dont le service sera assuré
Le maître doit-il être remplacé : OUI NON
Observations et avis du directeur relatif à l'emploi du temps notamment :



Motion du conseil des maîtres à adresser à l'IA sous couvert de l'IEN (et un double à la section)

Indemnités ECLAIR : la même somme pour tous !

Le décret du 12 septembre 2011 institue une nouvelle indemnité spécifique pour les enseignants exerçant en ECLAIR. Grande première, cette indemnité comprendra une part modulable annuelle versée aux enseignants selon leur investissement particulier et sur des critères non définis.

Nous, les enseignants de l'école....., sommes en désaccord total avec ces mesures de différenciation arbitraires. L'indemnité spécifique que nous percevons du fait de notre engagement professionnel en Education prioritaire doit être la même pour tous ! Elle doit être revalorisée.

Ensemble, nous nous engageons pour la réussite de nos les élèves. Ensemble, nous voulons être reconnus. Nous demandons de pouvoir exercer notre métier en toute sérénité et professionnalisé avec du temps de concertation, du travail en équipe.

On le leur dit...